je sousigné Marquis de Bizemont Marechal des camps
et armees du Roy et seigneur de Gironville sertifie veritable a
tout ceux quils appartiendra que le sieur vincent huchez maitre
en lart de chirurgie demeurant a sermaize en Bauce a traité
le nommé claud Payllet mon habitant d'un ulcere scorbutique
et gangreneuse partout le corps avec deux espace de gangrene
et quil a eu generalement tout le corps ulceré a la reserve
de la tete et des jambes et quil a commencé a traité le
malade le vingt deux septembre 1766 jusqua ce jour traise octobre sertifie
que le malade est radicallement guerit a la reserve quil a
les pieds et jambes enfflé jusqu'a la cheville en foy de quoi j'ai
delivré le pressant certificat que je sertifie être veritable
fait en mon chateau de Gironville

le 13 8bre 1766

le marquis de
Bizemont

ARC 50 n° 132

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE